

Concentré lave-glaces

Art. 00195-05

Description: **Produit concentré nettoyant pour vitres de voitures miscible dans l'eau, présentant d'excellentes propriétés pour une sécurité d'utilisation optimale et une bonne visibilité.**

Domaine d'utilisation: Le produit nettoie le pare-brise de votre véhicule sans faire de traces et élimine même les impuretés tenaces telles que les insectes séchés, le pollen etc.
Il enlève les dépôts de silicone et sèche sans laisser des taches.

Propriétés du produit

- Contient des additifs antigel
- Peu de formation de mousse, même en concentrations élevées
- Compatible avec tous les produits de nettoyages pour vitres de voitures vendus sur le marché

Avantages

- l'art. 195 évite, en fonction de sa concentration, le gel du liquide de nettoyage jusqu'à basse température. Il évite le gel au niveau des buses, ce qui est un gage de sécurité d'utilisation évident en hiver.
- aucune formation de mousse sur le pare-brise, nettoyage et visibilité garantis.
- aucun problème de miscibilité de l'art. 195 avec d'autres nettoyants pour vitres de voitures.

Données physico-chimiques:

| | | |
|------------------|------------------------|------------------|
| Etat de matière: | liquide | |
| Couleur: | transparent | |
| Odeur: | citron | |
| Densité à 20 °C: | 0.83 g/cm ³ | DIN EN ISO 12185 |
| Point d'éclair: | < 21 °C | DIN EN ISO 2719 |

Utilisation:

Été: dilution 1 : 10

**(=hiver-standard-concentration)
** (référence à titre indicatif)*

Hiver: température extérieure:

Concentration conseillée:

-17 °C
-25 °C
-38 °C

***1 part d'art. 195-05 : 3 parts d'eau
*1 part d'art. 195-05 : 2 parts d'eau
1 part d'art. 195-05 : 1 parts d'eau*

Pas utiliser le concentrat non dilué en hiverlété

Précautions concernant la sécurité et l'environnement:

| | |
|-------------------------------|--|
| ADR/RID: | Pas de marchandise dangereuse |
| Mesures de précaution: | Le produit ne doit pas arriver dans les eaux usées, les eaux souterraines, les eaux de surface ou dans la terre. Légère menace pour les eaux (WGK 1) |
| Classe de danger pour l'eau: | Légère menace pour les eaux (WGK 1) |
| Code de déchets LMD/CE: | 13 07 03 |
| Code de déchets CH: | Identique au code de déchets CE (selon l'OMoD du 01.01.06) |
| Classification et étiquetage: | Indiquée dans la fiche de données de sécurité |



Emballages:

Fût: 200 lt

Bidon: 24 kg

Les indications contenues dans cette feuille de données se basent sur les possibilités d'utilisation et les propriétés qui nous sont connues et que nous avons éprouvées. La maison Blaser Swissslube AG n'est pas responsable des dommages pouvant résulter d'une utilisation incorrecte des produits. Il va sans dire qu'il n'en résulte aucune obligation juridique de notre part.

34.526 F (0919)